

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 septembre 2015 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Lahorgue, Bonzon, Delettre, Etchegaray, Bigé, Gay, Klisz, Etcheverry, Recart, Sorhais, Vigier et Gony.

Excusés : Mmes et MM. Davril (procuration à M. Baudry), Yaouanc (procuration à Mme Bonzon), Bigoteau, David (procuration à M. Bigé) et Dallet.

Secrétaire de séance : M. Michel Lahorgue

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

N° 4 : Objet : Retrait de l'agglomération Sud Pays basque du syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable URA

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le comité syndical du syndicat Alimentation en Eau Potable URA a approuvé le 22 juillet 2015 le retrait de la communauté d'agglomération Sud Pays basque pour les communes d'Ahetze et Arbonne du syndicat AEP URA.

Chacun des organes délibérants des membres du syndicat doit se prononcer sur ce retrait.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'approuver le retrait de la communauté d'agglomération Sud Pays basque pour les communes d'Ahetze et Arbonne du syndicat AEP URA.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le retrait de la communauté d'agglomération Sud Pays basque pour les communes d'Ahetze et Arbonne du syndicat AEP URA.

Vote : 14

Pour : 17 dont 3 procurations

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
P. Baudry